

**COMPTE RENDU**  
**Réunion du comité de pilotage d'animation du site Natura 2000**  
**« Gorges de l'Hérault » FR 9101388**  
**du 16/06/2022**  
**à Saint-Jean-de-Fos**  
**Grotte de Clamouse**

**Présents :**

AFFRE Valérie	Pays Cœur d'Hérault,
ANDRE Joël	Fédération Départementale de Randonnée Pédestre,
ANDRIEUX Patrick	Conseiller municipal, Aniane,
AMPHOUX Sarah	Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup,
BENE Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
BOTTOLIER-CURTET Marion	Ecologistes de l'Euzière,
BRUNET Patrick	Groupe Spéléologique de Montpeyroux,
CARRE Blandine	Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon,
CHOUPIN Méлина	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
COUDERC Chantal	Hérault Sport,
CREBASSA Jason	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
DEMESSAZ François	Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
KUSOSKY Romain	Maire, Notre-Dame-de-Londres,
HAMON Lucie	Demain la Terre !,
KERJEAN Lucie	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
LAMANDE Nathalie	DREAL,
LAPIQUE Emma	Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup,
LE SCANF Mathilde	Société Protectrice de la Nature du Piscénois,
LE SCANF Joël	Société Protectrice de la Nature du Piscénois,
LETET Yannick	Conseiller municipal, Aniane,
LOUART Stéphanie	Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
MEUNIER Antony	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault,
MICHEL Thomas	Demain la Terre !,
NACHEZ Marie-Françoise	Maire, Arboras,
NEIL Véronique	Maire, Pouzols,
REMY Bérenger	Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises,
REY Denis	LPO Occitanie, délégation Hérault,
SALEM Pauline	Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup,
SAINTUPERY Jean	Office de Tourisme St Guilhem – Vallée de l'Hérault,
SOULIER Franck	Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
SOSA Hélène	Conseil Départemental de l'Hérault,
VOLKMANN Romain	Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault,

**Excusés :**

ALBE René	Maire, Saint André de Buèges,
ALIBERT Fanny	Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises,
AMALOU Pierre	Maire, Argelliers,
BARRERE Fabienne	Directrice OTI St Guilhem – Vallée de l'Hérault,
BUCHET Elise	Centre de la Propriété Forestière Privée,
CELERIER Daniel	Maire, Moulès-et-Baucels,
DEMAY Jérémie	Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,
MAUREL Luc	Adjoint au Maire, Saint-Martin-de-Londres,
MESQUIDA Kléber	Président du Conseil Départemental de l'Hérault,
MORGO Christophe	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault,
ORAZIO Jean-Michel	Centre de la Propriété Forestière Privée,
PARROT Marie	ONF,
REVEL Claude	Président de la Communauté de communes du Clermontais,
RIGAUD Jacques	SIVU Ganges le Vigan,

Le diaporama est téléchargeable en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Gorges de l'Hérault », rubrique « pour aller plus loin »).

#### Ordre du jour

- Présentation succincte du site
- Bilan et perspectives 2021-2022,
- Réflexion sur les actions prévues pour 2023,
- Désignation de la structure animatrice,

Véronique Neil souhaite la bienvenue aux membres du comité de pilotage et remercie la grotte de Clamouse pour son accueil.

Des éléments sur le budget et les ressources humaines sont présentés.

Au sujet de la **dotation** que perçoivent certaines communes du site, Véronique Neil souligne qu'il est important que les élus concernés sachent qu'elle existe et qu'ils n'hésitent pas à se tourner vers les services s'ils souhaitent être accompagnés dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité. Un courrier a été envoyé en ce sens à toutes les communes concernées, en février 2022, sans retour de leur part à ce jour.

A propos de l'**élargissement de cette dotation** à de nouvelles communes en 2022, Marie-Françoise Nachez confirme que les critères devraient être remplis pour sa commune et se félicite de cette nouvelle dotation.

Il est précisé que le montant de cette enveloppe que touchent certaines communes en direct est approximativement équivalent au montant touché annuellement par le CCVH pour l'animation du site Natura 2000.

Concernant les **contrats**, le COPIL est informé de l'abandon du contrat déposé par le Conservatoire des Espaces Naturels, pour la création de mares temporaires sur la commune de Brissac. Après 2,5 ans d'échanges administratifs entre la DDTM et le CEN, le contrat n'étant toujours pas validé par l'Etat, le CEN renonce à réaliser cette action.

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** sont évoquées. Les agriculteurs volontaires peuvent s'engager dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques vis-à-vis de la biodiversité (ex : modification du chargement ou de la période de pâture des parcelles pour un éleveur). En s'engageant sur 5 ans, l'agriculteur est rémunéré annuellement via les aides PAC.

Pour que les agriculteurs puissent bénéficier de ce dispositif, il faut qu'une structure ait déposé un « PAEC » (Programme Agro-Environnemental et Climatique), dans le cadre d'un Appel à Projets, pour argumenter de la nécessité de faire bénéficier les agriculteurs de telles aides.

Auparavant, c'était la Chambre d'Agriculture qui avait constitué le PAEC sur les Gorges de l'Hérault et bien au-delà ; désormais l'Etat incite les opérateurs Natura 2000 à déposer leur propre dossier, à l'échelle de leur(s) site(s) Natura 2000.

Le travail du CEN et de la CCVH sur la **source pétrifiante du Parapluie** est présenté : ce site étant sur-fréquenté et état de dégradation avancé, le CEN a mobilisé des fonds du plan de relance et élaboré un plan d'actions pour 2022 et 2023. Au programme : arrêté municipal d'interdiction d'aller sur la source (le site en général n'est donc pas interdit dans sa globalité mais seulement la plus fragile), limitation physique des places de stationnement, démarketing, sensibilisation des guides de canyon ou encore suivi des espèces et gestion du saule.

Patrick Andrieux s'interroge sur la mise sous cloche de cette zone et questionne sur la possibilité de trouver une solution moins extrême que cette interdiction et ce démarketing.

Nathalie Lamande explique que l'urgence est de stopper la dégradation du site. Cette urgence est très localisée, elle n'interdit pas la découverte du site, par la rive droite.

Romain Kusosky ajoute que laisser faire, c'est prendre la responsabilité des conséquences.

Mélina Choupin rappelle qu'historiquement, la préconisation de ne plus aller sur la source a été faite dès 2018 aux guides de canyon. Par souci de cohérence avec cette exigence vis-à-vis de la profession, il fallait en parallèle trouver des solutions pour freiner aussi le piétinement par les baigneurs, qui participent pour une bonne part à la dégradation.

Emma Boutot précise que quelques places de stationnement, hors saison, permettront toujours la découverte du site, donc on est bien dans des mesures de freinage et non d'effacement total du site.

Concernant la **zone humide de Pouzols**, Véronique Neil développe les actions mises en œuvre, notamment au travers de l'Aire Educative Terrestre, avec l'appui d'un élu et de l'école. Elle souligne l'importance du travail du CEN pour donner un cadre aux actions engagées.

La signature de la **charte de bonnes pratiques** avec 4 associations de **highline** est évoquée ; elle couvre 10 sites Natura 2000 du Nord-Hérault.

Emma Lapique souligne l'intérêt d'entrer en contact avec ces acteurs, notamment pour identifier et discuter de lignes de moindre longueur mais qui méritent tout de même l'attention.

Bérenger Rémy ajoute que cela a permis d'ouvrir une réflexion sur le devenir de certains sites de pratiques, notamment Agonès. La question peut se poser de dédier certains secteurs à la pratique (et pourquoi pas formaliser un conventionnement de site) et d'autres à la biodiversité. Une stagiaire travaille actuellement sur la conciliation des diverses pratiques sportives et la biodiversité dans les falaises : diagnostic des pratiques et des enjeux écologiques, puis identification d'un plan d'actions concerté.

Le **programme d'animations** est présenté.

Bérenger Rémy fait remarquer que le programme est très orienté sur la population touristique et demande si c'est volontaire. Jason Crebassa confirme que le programme, sur ce site en particulier, est assez concentré sur la période de forte affluence.

Véronique Neil ajoute que d'autres dispositifs de sensibilisation, en dehors de Natura 2000 complètent l'offre tout au long de l'année.

Thomas Michel précise que les animations proposées au cœur de l'été attirent également des locaux.

Au sujet de la sensibilisation, le projet communal relatif au **chemin des Carottes**, en ripisylve, sur Aniane est évoqué. Surfréquenté, le projet est notamment d'interdire l'accès aux véhicules à moteur et d'informer les visiteurs sur la sensibilité des milieux.

A propos du financement de panneaux, Nathalie Lamande explique que la position de l'Etat est de ne pas financer de panneaux, en particulier pour signaler l'entrée dans les sites. Quand il s'agit

localement, ponctuellement, d'expliquer des enjeux écologiques, la question du financement par Natura 2000 peut être envisageable.

Les vidéos de sensibilisation sur les loisirs nautiques et terrestres sont disponibles :

<https://www.youtube.com/watch?v=RGXDMNf6ekY> – Loisirs nautiques

<https://www.youtube.com/watch?v=QPUGcrFq3g0> – Loisirs terrestres

Les actions de suivi et d'**amélioration des connaissances** sont présentées.

Un suivi photographique de la fréquentation a été mis en place de septembre 2021 à avril 2022, sur l'**aven des Trois trous**, qui abrite une colonie d'hibernation d'enjeu « national ». Ce suivi a mis en évidence des visites spéléologues à 7 reprises, au cours de la période qu'il est pourtant conseillé d'éviter sur deux panneaux disposés à l'entrée.

Un comptage de chauves-souris a dénombré 1000 minioptères de Schreibers en hibernation le 19 janvier. Cinq jours plus tard, deux spéléologues passaient 4h30 dans la grotte, puis reviennent 10 jours plus tard, occasionnant possiblement un dérangement. Le potentiel impact est impossible à caractériser puisqu'aucun comptage n'a été réalisé après.

Patrick Brunet suggère que l'information avec les dates à éviter soit indiquée dès le départ du chemin à St Guilhem, avant que les spéléologues ne s'engagent dans la marche d'approche d'une heure.

Laure Béné questionne l'opportunité de fermer physiquement la grotte au moyen d'une grille. Blandine Carré et Nathalie Lamande expliquent que ce n'est pas à l'ordre du jour : la fréquentation semble limitée à des spéléologues (le lieu est peu fréquenté/fréquentable par le grand public), donc la sensibilisation de ce public très ciblé doit être visée en priorité. Patrick Brunet fait remarquer que vu le matériel installé dans la grotte (corde), il est peut-être pertinent de sensibiliser aussi le monde de l'escalade.

Un nouvel échange réunissant la commune, l'ONF, le GCLR et Natura 2000 doit être programmé pour étudier les suites à donner.

Le sujet de l'**ancienne papèterie** est abordé : il s'agit d'une colonie de chauves-souris dont l'enjeu de préservation est qualifié « d'international ». Ce site fait l'objet de deux projets :

- un projet de réhabilitation, porté par les propriétaires car certains endroits s'effondrent ;
- un projet de lotissement communal, sur la parcelle immédiatement voisine à la colonie ; un courrier du Président de Natura 2000 avait été envoyé en 2019 dans le cadre de l'enquête publique sur le PLU pour alerter sur la présence de la colonie. Une réunion avec le conseil municipal et le GCLR (Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon), le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), Goupil Connexion et Natura 2000 a eu lieu cet hiver pour exposer les enjeux aux élus.

A noter que le PLU fait actuellement l'objet d'un contentieux, porté par France Nature Environnement, et sur lequel la décision de justice est imminente (courant juin).

Concernant les **perspectives de 2023**, un appel à suggestion est fait, que ce soit en termes de communication ou encore de suivis, sachant que le suivi des chauves-souris et celui du chabot de l'Hérault sont d'ores-et-déjà envisagés.

Patrick Brunet suggère une vigilance particulière sur la grotte des Maquisards à St Jean de Fos, qui accueille l'hiver quelques chauves-souris et qui fait l'objet d'une fréquentation humaine notable.

Romain Kusosky encourage la proactivité et la conception d'outil de communication qui permettent de sensibiliser en amont.

La pose de panneaux de sensibilisation est suggérée sur le chemin des Carottes, ainsi qu'à l'entrée de cavités accueillant des chauves-souris.

Blandine Carré indique qu'un jeu de société sur les chauves-souris a été conçu artisanalement et bénévolement et propose sa fabrication « plus officielle » et sa diffusion, avec des financements Natura 2000.

La **structure animatrice** doit être désignée pour une durée de 3 ans.

La **CCVH est candidate** à l'animation des sites Natura 2000. Elle est **désignée par le collège des élus à l'unanimité**. Véronique Neil remercie les élus pour leur confiance.

Parmi les sujets divers, Patrick Brunet questionne sur le stationnement utilisé par les spéléologues qui vont à la grotte du Sergent. De son point de vue, l'usage de ce stationnement permet de désencombrer les stationnements le long de la route. Un point sera fait avec la mairie de St Guilhem.

Valérie Affre questionne sur les liens entre Natura 2000 et les Offices de Tourisme. Mélina Choupin explique que les offices de tourisme sont le relais des animations grand public proposée sur le territoire, en particulier sur la Vallée de l'Hérault. Des animations sont ponctuellement réalisées avec l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée, dans des campings.

Jean Saintupéry ajoute que les conseillers en séjour sont « briefés » sur les enjeux écologiques, en particulier sur le cas du parapluie sur lequel il est demandé de ne plus orienter les visiteurs.

Véronique Neil remercie les participants pour la qualité des échanges et salue l'engagement des techniciens de la CCVH.

La Présidente du COPIL  
Véronique NEIL

